



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



NE VOYAGEZ PAS À L'ÉTRANGER AVEC DU CANNABIS

Pas de cannabis à la frontière. C'est la loi.

Il demeure illégal de traverser la frontière canadienne avec du cannabis ou des produits qui en contiennent, y compris du cannabis comestible, des extraits de cannabis et du cannabis pour usage topique. Si vous le faites, vous pourriez faire face à de graves sanctions pénales au pays et à l'étranger.

Pour en savoir plus :

[Voyage.gc.ca/cannabis](https://www.voyage.gc.ca/cannabis)